

## ÉDITO d'Agnès Bernadou



Nous l'attendions depuis longtemps, la promesse tenue de la revalorisation salariale des enseignants ! Las, les premiers éléments sont très largement insuffisants et d'emblée 70 % des enseignant-es sont exclu-es de toute augmentation ! Et elle sera ridicule pour certains, environ 35€ par mois au bout de 11 ans d'ancienneté ... La prime d'équipement, bien trop faible elle aussi d'ailleurs, ne peut être considérée comme une revalorisation.

Le ministre refuse également de modifier la proportion de promotion à la classe exceptionnelle entre les viviers 1 et 2, ce qui entraîne de nombreuses pertes de promotion tous les ans. Il refuse aussi le paiement de la prime PP pour les collègues qui enseignent en classe de 4<sup>°</sup> en SEGPA !

Le SNUEP-FSU exige que la loi de programmation pluriannuelle permette à tous les personnels de bénéficier, sans contrepartie, d'une perspective d'amélioration conséquente de leur salaire et de leur carrière au regard du travail et des missions qu'ils-elles font au quotidien.

Au-delà d'une indispensable amélioration des salaires des collègues entrant dans le métier, toute la profession doit sérieusement être revalorisée : il est scandaleux que notre pays, pourtant l'un des pays les plus riches du monde, paye aussi mal ses enseignants. L'ensemble des enquêtes et des études comparatives (comme celles de l'OCDE) soulignent le "grand retard pris par la France pour la rémunération des [enseignants](#)".

A ce titre, la journée nationale de grève, à laquelle la FSU appelle, avec la plupart des autres organisations syndicales, revêt une grande importance, le 26 janvier prochain, elle a comme mot d'ordre : « **Pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour les postes : exigeons la revalorisation et un autre budget pour l'Éducation** ».

Depuis la rentrée des vacances d'automne, la mobilisation des personnels et particulièrement de la FSU, face au problème sanitaire de la Covid, a permis d'alléger les groupes d'élèves dans bon nombre d'établissements. Pour chacun d'entre nous, il devient évident que les conditions de travail passent aussi par une réduction des effectifs des classes. Pourtant, pas sûr que le ministre retienne cette évidence dans son colloque pour l'enseignant du XXI<sup>ème</sup> siècle !

Cette question d'organisation a été laissée à l'initiative des établissements, parfois avec des dérives. Nous vous rappelons que vous n'êtes pas tenus de faire des cours en visio, et que l'alternance de groupe ne doit pas consister en un double travail pour les enseignants.

Cette année 2020 qui s'achève nous a tous propulsés dans une crise sanitaire, économique, mais aussi psychique. Il est d'autant plus important de recréer du lien et cela passe aussi par des collectifs de travail que le syndicalisme peut et doit animer. Nous vous invitons donc à participer au **congrès académique du SNUEP-FSU qui aura lieu à Graulhet le 28 janvier** prochain, si la pandémie nous le permet ! Prévoyez déjà la date, ce sera l'occasion de débiter une année 2021 sous le signe de la solidarité.

L'équipe académique vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !

Votre section :

**SNUEP-FSU TOULOUSE**  
52 rue Jacques Babinet  
31100 Toulouse  
<http://toulouse.snuep.fr/>

Permanence :

**06.26.19.64.91**

Mél :

[snueptoul@gmail.com](mailto:snueptoul@gmail.com)

**Secrétaires académiques :**

Agnès Bernadou

Estelle Carrier

**Trésorière académique :**

Estelle Carrier

**Commissaires paritaires :**

Estelle Carrier

Michel Juan

Joëlle Jalabert

Xavier Rayssiguier

**Bureau académique :**

Cécile Amalric

Agnès Bernadou

Estelle Carrier

Serge Dalzin

Martine Dubois-Graveleau

Serge Dufau

Joëlle Jalabert

Éric Jalade

Michel Juan

Olivier Maurel

Xavier Rayssiguier

Claudine Seghairia

Romy Vallès

**SNUEP NATIONAL**

<http://snuep.fr/>  
[snuep.national@snuep.fr](mailto:snuep.national@snuep.fr)

### DANS CE NUMÉRO :

ÉDITO	1
-PERSONNES VULNÉRABLES -ALTERNANCE DE GROUPES, ATTENTION, MÉNAGEZ-VOUS ! -CFA-GRETA, 25% DE SALAIRE EN MOINS !	2
-QUI VEUT LA PEAU DES LYCÉES PROFESSIONNELS ?	3-4
-LES HOMMAGES ET LES MINUTES DE SILENCE NE SAURAIENT SUFFIRE !!	5
-UN PETIT LIVRE POUR COMBATTRE LES IDÉES FAUSSES	
BULLETIN D'ADHÉSION ET DE PRÉLÈVEMENT	7-8

## PERSONNES VULNÉRABLES

Depuis le 12 novembre, une nouvelle liste de personnes vulnérables à la COVID-19 est mise à jour, avec l'ajout de pathologies neurologiques, ou rares :

*Être atteint d'une maladie du motoneurone, d'une myasthénie grave, de sclérose en plaques, de la maladie de Parkinson, de paralysie cérébrale, de quadriplégie ou hémiplegie, d'une tumeur maligne primitive cérébrale, d'une maladie cérébelleuse progressive ou d'une maladie rare.*

Dans le cas où vous êtes personne vulnérable, vous devez fournir un **certificat médical** qui atteste de votre vulnérabilité sans mention de la pathologie, vous l'adressez au chef d'établissement qui peut soit vous proposer de télétravailler, soit vous placer en ASA autorisation d'absence administrative, **sans jour de carence**.

En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.

## ALTERNANCE DE GROUPES, ATTENTION, MÉNAGEZ-VOUS !

Si vous accueillez les élèves en alternance de groupes, nous vous rappelons que les cours en visio ne sont pas une obligation, et les élèves en distanciel doivent travailler en autonomie, attention à la multiplication des tâches qui sont épuisantes : seule obligation, remplir le cahier de texte pour indiquer le travail à faire en distanciel ! N'oubliez pas que vous avez droit à la déconnexion !

Attention aussi, à n'utiliser que les supports qui respectent la RGPD.

Le SNUEP-FSU se bat pour faire respecter vos droits, signalez-nous tout abus.

### Définition du droit à la déconnexion :

Le droit à la déconnexion concerne tous les salariés, qu'ils soient cadres ou non, et ce, même s'il est indéniable que les cadres et les salariés en télétravail sont les catégories les plus (sur)connectées.

Il s'agit du droit pour les salariés, de ne pas répondre aux courriels, SMS et appels professionnels en dehors de leurs heures de travail. Il vise à garantir un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et un respect des temps de repos des salariés afin de réduire les effets néfastes d'une « hyper-connexion » (fatigue, stress, burn-out, etc.).

## CFA-GRETA, 25% DE SALAIRE EN MOINS !

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » modifie les modalités de la formation professionnelle et particulièrement celles de l'apprentissage, ainsi que le décret n°2019-317 du 12 avril 2019 qui a étendu cette mission aux GRETA, alors que celle-ci est déjà assurée par des CFA publics, au sein de l'Éducation nationale.

Au motif, notamment, d'une harmonisation entre GRETA et CFA, de nombreux personnels de CFA se voient imposer une redéfinition de leur temps de travail annuel, et de leurs missions, soit une modification substantielle de leur contrat de travail. Ainsi, les enseignant-es de CFA qui assurent actuellement 648 heures annuelles d'enseignement ont été informé-es du projet de porter leurs obligations annuelles à 810 heures, par « harmonisation » avec les personnels GRETA. Il s'agit ni plus ni moins d'une augmentation de 25 % du temps de travail... ou d'une diminution proportionnelle du salaire en cas de maintien de la quotité initiale.

Pour le SNUEP-FSU, cela est tout simplement inconcevable : certains personnels interviennent depuis de très nombreuses années, et du jour au lendemain, ils verraient leur temps de travail ou leur rémunération remis en question, et leurs conditions d'emploi fortement dégradées.

Le SNUEP-FSU avec le SNES-FSU et la FSU Occitanie ont interpellé le Recteur de l'académie de Toulouse, et le Délégué de Région Académique Occitanie à la Formation Professionnelle Initiale et Continue et à l'Apprentissage, nos organisations syndicales ont aussi déposé un préavis de grève pour les quatre semaines de janvier.



## QUI VEUT LA PEAU DES LYCÉES PROFESSIONNELS ?

Au delà de la formule – volontiers provocatrice – mais qui peut correspondre au ressenti ou aux interrogations de nombre d'entre nous sur l'évolution des LP, au vu de la succession depuis plusieurs années des « contre-réformes » (notamment celles du Bac Pro 3 ans et l'actuelle réforme Blanquer de la voie Professionnelle), nous allons nous intéresser brièvement à l'évolution financière que l'on peut constater dans nombre d'établissements.

Nous venons d'avoir, il y a quelques jours, dans nos lycées, les CA consacrés au vote sur le Budget Primitif.

Or, d'année en année, on constate des évolutions, dans ce domaine aussi, très préoccupantes.

Nous prenons comme exemple, pour illustrer notre propos, celui d'un LP du département du Tarn, qui, comme d'autres, se trouve aujourd'hui dans une situation budgétaire particulièrement préoccupante. Ce n'est pas, d'après les éléments dont nous disposons, un cas exceptionnel ou isolé.

En fait, sur la durée, plusieurs phénomènes se sont cumulés, qui n'ont pas frappé partout avec la même ampleur, mais lorsque cela a été le cas, cela a conduit à des situations très critiques pour nos établissements.

- Avec la fusion des régions au 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans un premier temps, la dotation de la Région a baissé de manière assez significative, dans nombre d'établissements de Midi-Pyrénées. Dans notre établissement, elle est passée de 190 000 € en 2014 à 155 000 € en 2017 et en 2018 ... Comme nous avons un fonds de réserve (désormais fond de roulement) relativement important (nos réserves), la collectivité a considéré que la dotation pouvait être baissée, du moins dans un premier temps, sans conséquences immédiates visibles.

Mais lorsque l'on prélève, d'exercice en exercice (pour équilibrer les dépenses, notamment en AP – activité pédagogique) autour de 30 000 euros, sur le fonds de roulement, les réserves en question, au bout de 3, 4 ou 5 ans, ont fondu comme neige au soleil.

- Comme, dans le même temps, la dotation de la région, (autour de 175 000 € pour notre LP pour le BP de 2021) est absorbée en grande partie par les dépenses de viabilisation (en raison notamment des dépenses croissantes d'énergie, conséquences du contrat passé par la collectivité avec Dalkia pour le chauffage, lequel contrat court jusqu'en 2023).

- Comme les crédits d'État baissent eux aussi de manière très significative pour les LP : les derniers budgets ont acté une baisse drastique de la dépense pédagogique, affectant tout particulièrement le second degré. Concrètement, en trois ans, de 2017 à 2020, la dépense pédagogique par élève va passer de 10.41 à 7.46€ en EREA et Segpa. En lycée professionnel elle passe de 17.81€ à 12.77€. A noter que ces baisses vont de pair avec une diminution drastique des crédits affectés aux fonds sociaux. Comme si, là encore, les besoins pour nos élèves et nos familles n'étaient pas réels et accrus dans la période actuelle d'ailleurs !

- Enfin, conséquence très directe notamment des récentes lois sur l'apprentissage (loi du 5 septembre 2018 sur « la liberté de choisir son avenir professionnel ») : la réduction de la part des ressources provenant de la taxe d'apprentissage. La part du « hors quota » ayant été réduite de 23 % à 13 % avec cette loi. Et ce solde, fait désormais l'objet de concurrence entre CFA publics, CFA privés et l'enseignement professionnel ; les entreprises étant « libres » de flécher leur versement là où elles l'entendent.

Baisse (provisoire?) de la dotation région, fonds de roulement asséché, baisse des crédits d'État, baisse des recettes issues de la TA – conséquences financières de la Loi « avenir pro » : En l'état, le tableau et les perspectives peuvent apparaître sombres pour nos établissements.

A l'évidence, même si ces ressources ne sont pas négligeables, la solution ne peut nullement provenir d'une hausse de recettes issues de la vente des objets confectionnés – ou des prestations réalisées dans nos établissements – même si, de fait, elles peuvent constituer une part non négligeable des recettes (dans notre établissement, c'est autour de 40 % des recettes pour l'AP). Dans tous les cas, nos bahuts n'ont pas vocation à se transformer en prestataires de services ou en entreprises pour accroître toujours plus ces recettes – ce n'est pas leur finalité pédagogique et sociale !

## Quels moyens pour compenser ?

Les représentants académiques du SNUEP, avec la FSU, reçus en audience par les représentants de la Région (à deux reprises depuis juillet 2020), sont intervenus pour poser aussi ces problématiques : il faut permettre à nos établissements de fonctionner correctement sans que les difficultés financières de nos lycées ne pèsent sur l'activité pédagogique, les initiatives culturelles, l'achat de fournitures, de matière, sur les équipements ... indispensables à notre enseignement et à notre travail. Nous demandons donc que les dotations de la Région à nos établissements leur permettent - à tous - de fonctionner. Si « l'éducation est une priorité » pour la majorité régionale, nous attendons des actes, dans ce domaine aussi.

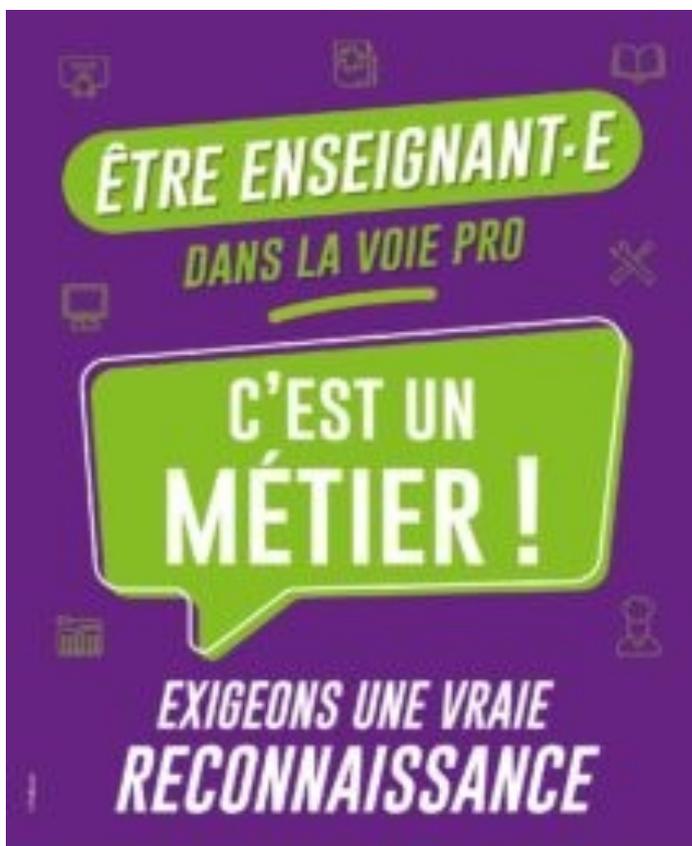
Nous considérons que la Région (collectivité qui a la compétence des locaux des lycées et des LP) et l'État, doivent revoir significativement à la hausse le montant de leur dotation à nos établissements. De fait, le coût d'un Lycéen professionnel est supérieur à celui d'un collégien ou d'un élève en lycée général – en raison de la spécificité de la voie professionnelle sous statut scolaire – et notamment des plateaux techniques et des ateliers indispensables à l'enseignement professionnel.

Nous sommes conscients que ceux qui nous gouvernent aujourd'hui ne voient les dépenses d'éducation que comme un « coût » - qui peut être donc être réduit, diminué, raboté – et plus rarement comme un investissement pour l'avenir de notre pays. Pour eux, les « investissements » doivent être immédiatement rentables, comme des placements en bourse, même en temps de Covid.

Or, nombre de secteurs industriels qui se sont révélés comme « essentiels » dans la crise sanitaire actuelle, ont besoin des lycées professionnels pour former les jeunes à ces professions.

A nous de faire prévaloir le choix d'un avenir serein pour la jeunesse de ce pays, avec une formation de haut niveau, sous statut scolaire – ce qui nécessite, à l'évidence, de défendre nos établissements, d'intervenir pour qu'ils disposent de moyens financiers suffisants - à déterminer par les équipes d'enseignants, en lien avec les élus au CA, en transparence et pas seulement par les binômes gestionnaire-Chef d'établissement- pour faire notre travail dans des conditions satisfaisantes.

**Battons nous pour faire vivre nos LP qui sont des EPLE ouverts à tous, pas des entreprises, leur rôle, c'est d'enseigner, de former des jeunes !**



DONNEZ VOTRE AVIS SUR  
CAMPAGNESALAIRES.SNUEP.FR



ENGAGÉ·ES  
AU QUOTIDIEN

## LES HOMMAGES ET LES MINUTES DE SILENCE NE SAURAIENT SUFFIRE !!

Je souhaite vous faire part de cet article paru dans le Midi Libre, le 30/11/2020.

Une enseignante en réseau d'éducation prioritaire appelle ses collègues à la lucidité. Professeure des écoles depuis une vingtaine d'années en réseau d'éducation prioritaire, à Nîmes, cette enseignante a envoyé une lettre ouverte à ses collègues enseignants à la suite de la mort de Samuel Paty.

Combien d'entre nous peuvent se retrouver dans ce témoignage ?

Pour cette Nîmoise, les hommages et les minutes de silence ne sauraient suffire.

"Qu'allons-nous changer dans notre pratique quotidienne ? Dans notre relation à nos élèves et à leurs familles pour que Samuel Paty ne soit pas mort pour rien ? J'y pense depuis des jours et une foule de souvenirs de détails, de situations me reviennent à l'esprit. Face à la montée de l'idéologie islamiste, nous faisons trop souvent - et je m'inclus dans ce "nous" -, preuve d'un manque de lucidité, voire d'une attitude de déni coupable", écrit l'enseignante.

Elle cite quelques exemples, comme ces journées de classe verte au Mas Boulbon à Nîmes, où sur une classe de trente enfants, vingt steaks hachés du midi sont jetés à la poubelle, parce que la viande n'est pas halal. Ou encore cet atelier vitraux qui inclut une visite dans une église et la mauvaise humeur d'un élève de CE1 qui jette son travail à la poubelle.

"J'ai simplement grondé et privé de récréation l'enfant, alors qu'il aurait sans doute fallu convoquer les parents et faire expliquer à chacun les raisons d'un tel refus. Celles qui donnent, à un enfant de 7 ans, l'aplomb suffisant pour s'opposer avec un tel entêtement à une activité scolaire. J'ai bien compris qu'il exprimait un rejet épidermique de l'église, emblème d'une autre religion que la sienne, dont la simple vision constituait apparemment une grave offense, mais les mots n'ont pas été prononcés."

C'est aussi une collègue qui s'interroge sur les activités de Noël qui pourraient "heurter" les enfants musulmans. "Imaginerait-on une activité toute bienveillante, visant l'accueil d'enfants étrangers dans leur nouvelle communauté culturelle pourrait défriser des bouddhistes ? L'islam rend donc bien chatouilleux !" Elle s'est de tout temps battue pour le multiculturalisme et l'intégration : "Je défendais il y a vingt ans les menus sans porc à la cantine, je comparais ce dégoût à la proposition que l'on me ferait à moi, de manger du chat. Je me demande aujourd'hui de quoi j'ai été l'instrument."

"En 2015, j'ai commencé à m'interroger : les mamans du quartier étaient accablées comme nous face à l'horreur du Bataclan. Mais aucune n'est venue à la grande marche à Nîmes alors que, nous, l'équipe de l'école les attendions. Je me suis dit "Elles sont sur une autre planète".

"Celle où l'islam est une grille de lecture tellement forte que l'humanisme, la République et ses lois n'ont pas de poids dans les pratiques quotidiennes. Je ne veux condamner personne, mais je me dis que la bienveillance n'est pas l'acceptation de tout."

"La peur de passer pour des fachos nous pousse à arrondir les angles. Ma lettre c'est un simple appel à la lucidité. Il a fallu cette violence contre un enseignant pour que je me dise "Ou tu fais quelque chose ou tu changes de travail". On a perdu de notre aura, de notre responsabilité. Le respect, l'autorité, ça se construit. Ce n'est plus un a priori.

En ce qui me concerne, j'ai vécu difficilement mais accepté le choix de mon établissement d'abandonner un projet pédagogique qui prévoyait la visite dans une église afin de ne pas avoir à affronter les refus de certains de nos élèves à y entrer. J'ai assisté à de la distribution de nourriture halal lors d'une sortie scolaire sous le biais d'être « bien veillant » et « faire plaisir ». Et je ne m'interroge plus sur le bien fondé de la mise en rouge des plats contenant du porc sur le menu affiché à la cantine...

Mais...le meurtre de notre collègue m'a profondément mise en colère...surtout contre moi-même pour avoir oublié et minimisé l'une des missions éducatives les plus importantes pour bien vivre ensemble et dont la Charte prône hautement à l'entrée de mon établissement...trop hautement peut-être que je l'ai perdue de vue ...celle de la Laïcité. » (une enseignante en LP)

## UN PETIT LIVRE POUR COMBATTRE LES IDÉES FAUSSES

C'est la loi du 9 décembre 1905 qui régit la laïcité en France. Selon les départements, il est habituel de célébrer une fête de la laïcité ou une semaine sur le sujet. L'Éducation Nationale propose différents supports, comme la Charte de la laïcité ou la présence d'un coordinateur sur le sujet.

Le Nîmois Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, est l'auteur d'un petit livre, En finir avec les idées fausses sur la laïcité, publié aux éditions de l'Atelier. Au sujet de l'école, l'espace public et des religions, l'auteur répond à des assertions souvent entendues ici et là et parfois fausses.

Un petit ouvrage très utile et très pédagogique de celui qui connaît son sujet sur le bout du doigt.

**CRISE SANITAIRE, CRISE SOCIALE,  
CRISE SCOLAIRE**

MASQUES

**DÈS MAINTENANT**

REVALORISATION

**DES SALAIRES,**

FPMP

SUIVI

MOYENS

**DES POSTES**

HYBRIDATION

CONDITIONS DE TRAVAIL

**POUR 2021**

© Pellicam



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC





En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,  
1<sup>ère</sup> fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2021

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie \ Echelon	Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement										
		1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	138 3,91	141 4,00	144 4,08	150 4,25	156 4,42	165 4,68	177 5,02	186 5,27	198 5,61	210 5,95
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	189 5,36	198 5,61	213 6,04	228 6,46	243 6,89	255 7,23					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	246 6,97	264 7,48		282 7,99	294 8,33	309 8,76			
La Réunion en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	129 3,66	180 5,10	183 5,19	189 5,36	195 5,53	201 5,70	213 6,04	228 6,46	243 6,89	258 7,31	276 7,82
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	243 6,89	255 7,23	276 7,82	294 8,33	315 8,93	333 9,44					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	288 8,16	303 8,59	318 9,01	342 9,69		366 10,37	381 10,80	399 11,31			
Nouvelle- Calédonie et Polynésie française en CFP	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	15357 435,12	21480 608,60	21675 614,13	22308 632,06	22941 650,00	23886 676,77	25251 715,45	27003 765,09	28758 814,81	30444 862,58	32586 923,27
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	28644 811,58	30145 854,11	32472 920,04	34799 985,97	37126 1051,90	39348 1114,86					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	33855 959,23	35802 1014,39	37749 1069,56	40479 1146,91		431467 1231,57	45171 1279,85	47460 1344,70			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	114 3,23	162 4,59	165 4,68	168 4,76	174 4,93	183 5,19	192 5,44	207 5,87	219 6,21	231 6,55	249 7,06
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	219 6,21	231 6,55	249 7,06	267 7,57	282 7,99	300 8,50					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	258 7,31	273 7,74	288 8,16	306 8,67		330 9,35	342 9,69	360 10,2			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire** : 1<sup>er</sup> échelon classe normale       Assistant-e d'éducation : 36 €       Sans traitement : 27 €  
 Non-titulaire : 93 €       Non-titulaire Réunion : 111 €       Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP       Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité-es\* - PLP et CPE

- Métropole-Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte       PLP1 : 87 €       CN : 96 €       HC : 108 €       CEx : 114 €  
la Réunion       PLP1 : 117 €       CN : 129 €       HC : 144 €       CEx : 152 €  
Nouvelle-Calédonie - Polynésie française       PLP1 : 10383 CFP       CN : 11457 CFP       HC : 12888 CFP       CEx : 13605 CFP

\* Pour les retraités-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADÉMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur [www.snuep.fr](http://www.snuep.fr)

<b>Aix-Marseille</b> Bruno BOURGINE SNUEP-FSU 12 place du Gal de Gaulle 13001 Marseille	<b>Caen</b> Benoit LECARDONNEL 3 <sup>e</sup> étage, 10 rue Tancrede 50200 Coutances <b>Clermont-Ferrand</b> Ugo TREVISIOL SNUEP-FSU Maison du peuple 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand	<b>Grenoble</b> B. GUILLAUD-ROLLIN P. MICHELON SNUEP-FSU Bourse du travail 32 av. de l'Europe 38030 Grenoble cedex 02	<b>Lyon</b> Séverine BRELOT SNUEP-FSU Bourse du travail salle 44, place Guichard 69003 Lyon	<b>Nancy-Metz</b> Philippe DINEE SNUEP-FSU 54 51 rue de Metz 54000 Nancy <b>Nantes</b> Cécile CHÉNE SNUEP-FSU, Bourse du Travail 14 Place Imbach 49100 Angers	SNUEP-FSU 35-37 Av. de l'Europe BP 30836 41008 BLOIS Cedex <b>Paris</b> Eric CAVATERRA SNUEP-FSU Paris 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris <b>Poitiers</b> Céline THIBAUDAULT SNUEP-FSU Av. du Parc d'Artillerie 86000 Poitiers	SNUEP-FSU 14 rue Papu 35000 Rennes <b>Rouen</b> Jérôme DUBOIS Muriel BILLAUX SNUEP-FSU 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen <b>Strasbourg</b> SNUEP-FSU 4 rue de Lausanne 67000 Strasbourg <b>Toulouse</b> Agnès BERNADOU Estelle CARRIER FSU 31 – SNUEP-FSU 52 rue Jacques Babinet 31100 Toulouse
<b>Amiens</b> Annabelle HUMBERT 180 rue Pasteur 02300 Chauny	<b>Corse</b> Sandrine TOULOUSE SNUEP-FSU Corse Maison des syndicats 2 rue du Castagno 20200 Bastia <b>Créteil</b> Sabrina. HASSANI Jean-Philippe COURNET SNUEP-FSU 11/13 rue des Archives 94000 Créteil	<b>Guyane</b> Sonia NEMORIN Marina VOYER-COUPRA SNUEP-FSU, BP 847 97339 Cayenne Cedex	<b>Martinique</b> Danielle AVERLANT Christophe THEGAT SNUEP-FSU 41 avenue des Canefiers 97200 Fort de France <b>Mayotte</b> Omar ATTOUMI AMBRIRIKI Marine BOULAKHRAS SNUEP-FSU BP 57 97620 Chirongui	<b>Nice</b> André RUGGIERO SNUEP-FSU Bourse du Travail 13 avenue Amiral Collet 83000 Toulon <b>Nouvelle-Calédonie</b> Aurélia VANHALLE BP 58 98845 NOUMEA CEDEX <b>Orléans-Tours</b> Marylise BEAU Patrick BERNARD Stéphane LEROY Christophe MAYAM	<b>Poitiers</b> Céline THIBAUDAULT SNUEP-FSU Av. du Parc d'Artillerie 86000 Poitiers <b>Polynésie Française</b> Emmanuel CANERI SNUEP-FSU, BP 585, 98713 Papeete snupepf16@gmail.com <b>Reims</b> Régis DEVALÉ 18 rue de Vitry 51250 Sermaize-les-Bains <b>Rennes</b> Ronan OILLIC Agnès PRUDENZANO	<b>Strasbourg</b> SNUEP-FSU 4 rue de Lausanne 67000 Strasbourg <b>Toulouse</b> Agnès BERNADOU Estelle CARRIER FSU 31 – SNUEP-FSU 52 rue Jacques Babinet 31100 Toulouse <b>Versailles</b> Rafikha BETTAYEB Olivier GUYON SNUEP-FSU Versailles 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris
<b>Bordeaux</b> P. BOUSQUET G. JOUSSEAUME N. LAKHSASSI SNUEP-FSU 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux	<b>Dijon</b> Anne ROUZIER Philippe DUCHATEL 2 rue du Parc 21000 Châlon-sur-Saône	<b>Lille</b> Jacques ALEMANY SNUEP-FSU 209 rue Nationale 59000 Lille <b>Limoges</b> SNUEP-FSU 24 bis rue de Nexon 87000 Limoges	<b>Montpellier</b> Pascal MILLET SNUEP-FSU Enclos des Lys, bat B 585 rue d'Aiguelongue 34090 Montpellier			